

Le **Bilan de parcours professionnel collectif** (BPPC) est un dispositif collectif introduit par le décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 et la stratégie interministérielle.

Le CDG 53 propose un BPPC, à vos agents, qui se déroulera sur **3 journées complètes**.

Ce dispositif apportera la méthode à suivre pour permettre aux participants de :

- réaliser le bilan de leurs expériences, responsabilités et réalisations antérieures, motivations, valeurs au travail ;
- valoriser les acquis de leur parcours professionnel ;
- élaborer le plan d'action pour leur évolution professionnelle.

Le conseiller/animateur proposera un « **appui à la réflexion** » mais n'interviendra dans aucun choix/décision d'orientation. Les participants sont **volontaires** et **acteurs** de leur projet d'évolution.

Les journées de regroupement sont espacées pour laisser le temps aux participants de **travailler en autonomie** sur les supports de bilan remis en séances, et qui serviront de base à la rédaction d'un document de synthèse individuelle produit pendant ce bilan et propriété de l'agent.



Ouvert à tout agent de la fonction publique territoriale (FPT) de la Mayenne :

- s'inscrivant dans une **démarche volontaire** pour participer à un « Bilan de parcours professionnel collectif »,
- justifiant d'une **expérience professionnelle minimale de 3 ans**,



Accès prioritaire
aux agents :

- exposés à un **risque d'usure professionnelle**
- de **catégorie C** et n'ayant **pas le bac**
- en **situation de handicap**, bénéficiaire de l'obligation d'emploi
- **n'ayant pas bénéficié d'un bilan** au cours des 5 dernières années

Places
disponibles

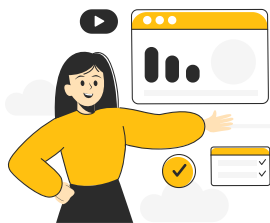
8



Sélection des candidatures sur la base de :

- la motivation exprimée
- le respect des critères prioritaires

Programme et modalités pratiques →



Programme des 3 jours

	Matin	Après-midi
JOUR 1	• Présentation du BPPC et engagements Interconnaissance • Analyse de l'itinéraire professionnelle Parcours de vie	• Identification et description de réalisations significatives • Identification des aptitudes et savoir-faire
JOUR 2	• Identification des motivations et centres d'intérêts	• Exploration des pistes professionnelles • Réalisation d'une première projection professionnelle
JOUR 3	• Organiser sa recherche d'emploi et définir son plan d'actions • Connaître les modalités de mobilité au sein de la FP	• Concevoir un CV percutant • Rédiger une lettre de motivation qui interpelle • Bilan du dispositif



Dates

- vendredi 6 juin 2025
- vendredi 13 juin 2025
- jeudi 26 juin 2025



Horaires

- 9h30 – 12h30
- 14h00 - 17h00
- en présentiel



Tarif

656 € / agent

- Coût du dispositif pour 3 jours / agent
- Prise en charge par l'employeur sur demande de l'agent



CDG 53 - Maison des collectivités

Parc tertiaire céréès,
21 rue Ferdinand Buisson, bât F
53810 CHANGE



**Validation de l'inscription
par la collectivité en amont**



Contact

Fabienne DESHARBES
Conseillère en évolution professionnelle
fdesharbes@cdg53.fr

INSCRIPTION PAR LA COLLECTIVITE



[sur le site Internet du CDG](#)

**Rubrique : Espace RESSOURCES HUMAINES /
services / Conseil en évolution professionnelle**



**Ou en scannant
le QR code**

